

DATE DE CONVOCATION : 19 septembre 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - M. THINON-CLERC - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGIER- J.P. SIMON - K. GAI - C. BONNEAU -- G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - P. ORMECHE - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à G. MIGNON - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI - F. SARDIN donne pouvoir à C. MESLIER - S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: M.A. CHEVALIER - K. PERROIS - F. SARDIN - S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. MECHAIN

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE - DÉCISION MODIFICATIVE N°3

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2019 par délibération n° 2019-41 du Conseil Municipal du 26 mars 2019,
VU la décision modificative n° 1 votée par délibération n° 2019-61 du 5 juin 2019,
VU la décision modificative n° 2 votée par délibération n° 2019-73 du 10 juillet 2019,
 Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les ajustements nécessaires suite à un point sur l'exécution budgétaire 2019.
 Monsieur le Maire en donne lecture et commente :

Article	Opération	Désignation	Montant
INVESTISSEMENT - Dépenses			
2111	106	Terrain Maillard - Intégration dans l'actif	400.00 €
2041582	109	Bornes électriques - Place du Vieux Marché	3 725.00 €
2041582	109	Bornes électriques - Parking de la Paix	3 795.00 €
2315	474	Aménagement du Bourg	25 000.00 €
2313	98	Insertion presse pour le marché de la chaudière	120.00 €
2313	22	Aménagement du cimetière : Maitrise d'œuvre	4 000.00 €
2111	106	Acquisitions de terrains	7 500.00 €

2313	99	Réfection de la couverture d'un bâtiment	- 13 930.00 €
2313	117	Mise en accessibilité de bâtiments communaux	- 18 600.00 €
2315	475	Aménagement place de la Gare : comte de tiers (45)	- 11 610.00 €
			400.00 €
INVESTISSEMENT - Recettes			
1021	-	Terrain Maillard - Intégration dans l'actif	400.00 €
			400.00 €

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 22 VOIX POUR** : décide :

- ✓ d'adopter les modifications de crédits présentés sous la décision modificative n° 3,
- ✓ de charger Monsieur le Maire de transmettre au Comptable Public la présente délibération pour sa prise en charge.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE